

Remarques :

- Ce plan crée les nouvelles limites 4-15 et 9-10.
- Ce plan **ne constitue pas** un plan de délimitation - bornage pour les autres limites. Il ne pourra dès lors pas servir de preuve pour définir les limites de propriété autre que celles créées par l'acte de division. Toute autre utilisation ne pourra engager la responsabilité du Bureau TMEX.
- Les autres limites renseignées au plan résultent des documents référencés ci-après, d'un mesurage selon l'occupation des lieux (état clôtures, murs existants,...) ou de la digitalisation du plan parcellaire cadastral; les requérants nous ayant dispensés d'entreprendre de plus amples recherches et de consulter tous les tenants et gestionnaire de voirie. Seul un procès-verbal de bornage accompagné d'un plan signé par son auteur et contresigné par tous les propriétaires fixera de manière formelle ces limites de propriété.

Réf. :

- Plan de division parcellaire dressé par le Géomètre-Expert DION P. en date du 05-07-2007.

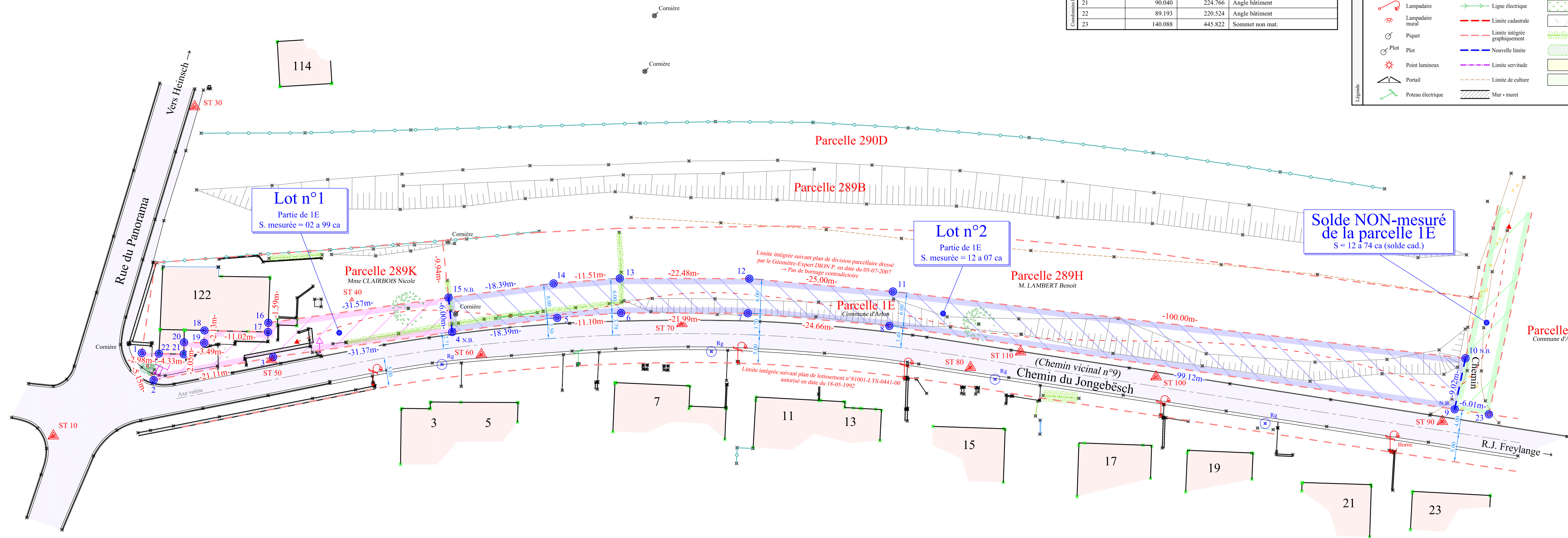
Récapitulatif de la division :		
Nom	Sommets	Surface
Parcelle 1E	1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22	27 a 80 ca (cad.)
Lot n° 1	1-2-3-4-15-16-17-18-19-20-21-22	02 a 99 ca (mesurée)
Nouvelle limite	4-15	
Lot n° 2	4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15	12 a 07 ca (mesurée)
Nouvelle limite	9-10	
Solde non-mesuré	...10-9-23...	12 a 74 ca (solde cad.)

Liste des coordonnées des stations :			
N°	X	Y	Nature
10	100.000	200.000	Station
20	140.224	182.866	Station
30	48.149	234.156	Station
40	86.546	254.998	Station
50	93.629	239.569	Station
60	99.180	275.584	Station
70	100.011	310.763	Station
80	116.275	358.711	Station
90	139.875	437.656	Station

Liste des coordonnées des sommets :			
N°	X	Y	Nature
1	88.547	217.620	Sommet non mat. (Réf. Plan Dion P.)
2	93.554	218.821	Sommet non mat.
3	93.253	239.925	Sommet non mat.
4	94.442	271.272	Nouvelle borne
5	95.224	289.642	Sommet non mat.
6	96.345	300.690	Sommet non mat.
7	100.257	322.327	Sommet non mat.
8	106.727	346.123	Sommet non mat.
9	138.180	440.121	Nouvelle borne
10	129.824	443.515	Nouvelle borne
11	100.958	347.777	Sommet non mat. (Réf. Plan Dion P.)
12	94.399	323.650	Sommet non mat. (Réf. Plan Dion P.)
13	90.399	301.528	Sommet non mat. (Réf. Plan Dion P.)
14	89.237	290.073	Sommet non mat. (Réf. Plan Dion P.)
15	88.454	271.700	Nouvelle borne
16	87.257	240.152	Bâtiment
17	88.815	239.812	Angle bâtiment
18	86.622	229.012	Bâtiment
19	88.713	228.592	Sommet non mat. (Réf. Plan Dion P.)
20	88.031	225.166	Bâtiment
21	90.040	224.766	Angle bâtiment
22	89.193	220.524	Angle bâtiment
23	140.088	445.822	Sommet non mat.

Légende

Accès carrossable	Poteau incendie	Palissade
Arbre feuillus	Poteau mixte	Réseau divers
Arbre résineux	Poubelle	Réseau eau pluviale
Avaloir	Prise en fossé	Réseau eau usée
Balise	Rg Regard carré	Réseau mixte
Borne	Rg Regard rond	Haut talus
Bouche à clef eau	Signalisation	Bas talus
Bouche à clef gaz	ST Station	Falutage
Caniveau	Trappe / chambre	Gouttage
Caniveau à grille	Vanne eau	Bâtiment
Coffret électrique	Vanne gaz	Béton
Coffret gaz	Clôture	Broussaille
Coffret TV	Clôture béton	Chemin
Entaille	Glissière de sécurité	Cours d'eau
Escalier	Garde corps	Dalles béton
Hydrant	Ligne électrique	Enrobé
Lampadaire	Limite cadastrale	Gazon
Lampadaire mural	Limite intégrée graphiquement	Gravillons
Piquet	Nouvelle limite	Haie
Plot	Limite servitude	Massif végétal
Point lumineux	Limite de culture	Pavés
Portail	Mur - muret	Végétation
Potau électrique		



par le Notaire à

Situation cadastrale / géographique

LOCALISATION / SITUATION :

PROVINCE DE LUXEMBOURG
Commune d'Arion
 122, Rue du Panorama - Chemin du Jongebesch à Freylange

Réf. CADASTRALES / PROPRIETAIRES :

ARLON 6 DIV. / Heinsch / Section B
 Lieu-dit : " " "
 Parcelle n° : 1E

OBJET :

Plan de division parcellaire
 Lots 1-2 et solde non-mesuré

Indice	Date :	Modifications :	Géo.	Des.	Vér.	Signatures
A	26-04-2023	Ajout limite lotissement	C.D.	B.C.	F.K.	

Echelle : 1/500 Date : 12-02-2018 Plan N° : Btmex 18-063 Indice : **A**

Système planimétrique : National Indépendant

Système altimétrique : National Indépendant

Dressé par le géomètre soussigné : **Kemp Fabrice**
 Ingénieur - Géomètre Expert
 Assermenté par devant le Tribunal de première instance d'Arion
 Inscrit au conseil Fédéral des Géomètres-Experts (GEO/04/0461)

Bureau TMEX S.A.
 Topographie, Métres et EXPertises
 307, Rue Woier / L-4687 Differdange
 Tel : 00 352 26 53 20 99 / Fax 00 352 26 17 56 53
 E-Mail : btmex@pt.lu / Site Web : www.btmex.lu

EXEM CERTIFIED
 ISO 9001:2008

Ce plan ne peut être copié, reproduit, donné en communication ou cédé à des tiers sans autorisation du Bureau Tmex SA